

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**

Le lundi 20 novembre 2023 se tient à 15 h, à la salle de conférence de la MRC du Granit, une séance du comité administratif de la MRC. Madame la préfet, Monique Phérvong Lenoir, préside la séance. Les maires, mesdames France Bisson, Denyse Blanchet, Julie Morin et messieurs Pierre Brosseau, Gaby Gendron et Denis Poulin participent à la rencontre.

À titre de greffière-trésorière et directrice générale de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

1.0

QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la préfet constate le quorum et annonce l'ouverture de la séance.

2.0

ORDRE DU JOUR

Le sujet 7.0 est retiré de l'ordre du jour.

C.A. 2023-156

ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour ci-dessous soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT
COMITÉ ADMINISTRATIF
ORDRE DU JOUR DU 20 NOVEMBRE 2023**

1.	QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2.	ORDRE DU JOUR
3.	PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2023
4.	SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX DES DERNIÈRES SÉANCES
5.	SUIVI – ATELIER DU BUDGET 2024
6.	MISE À JOUR DU MANUEL DE L'EMPLOYÉ
7.	GUIDE TOURISTIQUE 2024
8.	DEMANDES DE COMMANDITES
9.	BÂTIMENT
10.	FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)
11.	OPPORTUNITÉS
12.	STRUCTURE

13.	RESSOURCES HUMAINES
13.1.	Appréciation annuelle de la contribution de la direction générale
13.2.	Embauche – Agent.e de développement local
14.	FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA PRÉFET
15.	CALENDRIER DES SÉANCES DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET DU CONSEIL DES MAIRES POUR L'ANNÉE 2024
16.	PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF
17.	VARIA
18.	PÉRIODE DE QUESTIONS
19.	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3.0

PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2023

C.A. 2023-157**PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2023**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 11 octobre 2023 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.0

SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX DES DERNIÈRES SÉANCES

Aucun sujet à traiter.

5.0

SUIVI – ATELIER DU BUDGET 2024

Je mentionne l'appréciation transmise de part et d'autre quant au déroulement de l'atelier de travail portant sur les prévisions budgétaires de l'an prochain de même que pour la rencontre des directions générales sur le même sujet. J'invite les maires à me faire des propositions pour des améliorations. Toutes et tous apprécient la formule ainsi que la façon de procéder avec l'envoi des documents à l'avance et la pochette de copies papier qui facilite la prise de notes lors de la journée de présentation ainsi que la transmission d'informations par les maires à leur conseil municipal.

6.0

MISE À JOUR DU MANUEL DE L'EMPLOYÉ

Des propositions sont faites quant à des modifications à apporter à la proposition faite en lien avec la mise à jour du Manuel de l'employé. Les maires sont d'accord pour proposer son adoption à condition que leurs propositions soient intégrées. Il est donc convenu que le sujet au conseil des maires soit traité à la séance de décembre pour laisser le temps d'intégrer les nouvelles propositions.

C.A. 2023-158**RECOMMANDATION DE MODIFICATIONS DU MANUEL DE L'EMPLOYÉ DE LA MRC**

ATTENDU QU'en mai 2023 le conseil des maires a décidé d'intégrer la Société de développement économique du Granit à la structure de la MRC du Granit et ainsi reprendre les mandats qu'il lui avait délégués;

ATTENDU QU'en septembre 2023 le conseil des maires de la MRC du Granit a approuvé, par sa résolution no 2023-162, des modifications à apporter au Manuel de l'employé;

ATTENDU QUE le comité administratif a pris connaissance d'autres modifications à apporter au Manuel de l'employé, lesquelles démontrent l'intégration de l'équipe de la SDEG et permettent une meilleure interprétation du contenu et par conséquent, une meilleure application;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit recommande au conseil des maires d'approuver les modifications présentées quant au Manuel de l'employé.

QUE les modifications au Manuel de l'employé soient applicables à compter du 1^{er} janvier 2024.

QUE le Manuel de l'employé soit valide pour une durée de 4 ans soit de 2024 à 2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.0

GUIDE TOURISTIQUE 2024

Ce sujet est retiré de l'ordre du jour.

8.0

DEMANDES DE COMMANDITES

J'informe les maires que la MRC a reçu une demande de commandite qui n'était pas admissible en regard de la Politique de dons et commandites.

9.0

BÂTIMENT

Aucun sujet à traiter.

10.0

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)

Aucun sujet à traiter.

11.0

OPPORTUNITÉS

Aucun sujet à traiter.

12.0

STRUCTURE

Aucun sujet à traiter.

13.0

RESSOURCES HUMAINES

Plusieurs sujets ont été traités en atelier de travail concernant les mouvements de main-d'œuvre et la dotation.

13.1

APPRÉCIATION ANNUELLE DE LA CONTRIBUTION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Puisque chaque année, tous les employés sont rencontrés dans le cadre d'une appréciation annuelle, plan de motivation de carrière et développement, mesdames la préfet et la préfet suppléante ont rencontré la directrice générale quant à son appréciation annuelle. Madame la préfet mentionne qu'elle et la préfet suppléante ont fait un rapport aux membres du comité administratif, lesquels reconnaissent la qualité du travail de la direction générale, entre autres, dans la dernière année qui a été plus que remplie.

C.A. 2023-159**ÉVALUATION DE LA CONTRIBUTION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET RÉMUNÉRATION**

CONSIDÉRANT QU'à partir de janvier 2023, à la suite du départ de la directrice du développement de la SDEG, la directrice générale de la MRC s'est vu confier par le CA de la SDEG et avec le consentement du conseil des maires de la MRC, la plupart des responsabilités et tâches qui incombaient à la directrice sortante;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat s'est poursuivi tout au long de l'année 2023, en ajout aux mandats habituels de la directrice générale et aux dossiers exceptionnels liés à de nouveaux projets tels que le projet éolien Haute-Chaudière, l'intégration de la SDEG à la MRC ou l'équité salariale;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la direction générale pour l'année 2023 a été évaluée par la préfet et la préfet suppléante le 16 novembre 2023 et présentée au comité administratif ce 20 novembre 2023;

CONSIDÉRANT les résultats de l'étude sur la rémunération moyenne et médiane des directions générales des MRC telle que réalisée par le consultant en ressources humaines Benoît Levesque mandaté à cet effet;

CONSIDÉRANT la satisfaction des membres du comité administratif en regard de la qualité de la performance de la directrice générale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires a mandaté le comité administratif pour embaucher les employés de la MRC et déterminer leurs conditions de travail (article

2.3.2. du règlement numéro 2021-08 relatif à la délégation de pouvoirs du comité administratif);

Il est proposé, appuyé et résolu :

QU'une prime de 12 000 \$ soit versée à titre exceptionnel à la directrice générale pour avoir assumé le remplacement de la directrice du développement tout au long de l'année 2023.

QU'une augmentation de salaire de 5 % lui soit octroyée rétroactivement à compter du 1er janvier 2023 afin de rétablir l'équité entre sa rémunération et la rémunération médiane de ses pairs.

QUE la directrice générale bénéficie d'un échelon supplémentaire à compter du 1^{er} janvier 2024, conformément aux nouvelles dispositions de la politique des conditions de travail (Manuel de l'employé) adoptée lors du conseil des maires du 20 septembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2

EMBAUCHE – AGENT.E DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

C.A. 2023-160

EMBAUCHE DE L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

ATTENDU QUE le comité de sélection a recommandé l'engagement de Michael Brodeur au poste d'agent de développement local;

ATTENDU QUE la direction générale a procédé à l'engagement de Michael Brodeur au poste d'agent de développement local, et ce, tel que prévu à la Politique de dotation;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit entérine la décision de la direction générale et approuve l'engagement de Michael Brodeur au poste d'agent de développement local, et ce, à compter du 27 novembre 2023.

QUE son salaire soit celui prévu à la grille salariale en tenant compte de l'expérience reconnue pour déterminer l'échelon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.0

OFFRE DE SERVICE – ACCESSIBILITÉ DES SOINS ET SERVICES DE SANTÉ DANS LE SECTEUR PARC FRONTENAC

C.A. 2023-161

EMBAUCHE D'UNE FIRME – ACCESSIBILITÉ DES SOINS ET SERVICES DE SANTÉ DANS LE SECTEUR PARC FRONTENAC

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit, par sa résolution 2023-181 a accepté le projet Accessibilité des soins et services de santé dans le secteur Parc Frontenac;

ATTENDU QUE le projet nécessite une ressource;

ATTENDU QUE le règlement no 2019-08 permet à la MRC de conclure un contrat de gré à gré s'il comporte une dépense inférieure à 25 000 \$;

ATTENDU QUE la MRC du Granit a reçu une offre de service;

ATTENDU QUE la MRC du Granit recommande l'embauche de Mme Nathasha Vigneault à titre de consultante pour un montant de 20 250 \$ pour réaliser la démarche participative pour répondre aux impératifs de soins et de services de santé dans le secteur du Parc Frontenac;

ATTENDU QUE le mandat de la démarche a comme actions :

- Mobilisation du comité de pilotage et compréhension commune;
- Laboratoire vivant et design participatif;
- Logistique liaison et communication;
- Rédaction et présentation des recommandations.

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC du Granit embauche Mme Nathasha Vigneault à titre de consultante pour un montant maximal de 20 250 \$ pour réaliser les actions du mandat de la démarche de concertation, et ce, pour une durée de mandat de février 2024 à juin 2024.

QUE le comité administratif de la MRC du Granit autorise madame la directrice générale et madame la préfet pour signer tout document afférent.

QUE le montant afférent soit pris à même les sommes disponibles prévues au budget du FRR Volet 2 - Projets municipaux et MRC - enveloppe C.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.0

FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA PRÉFET

C.A. 2023-162

FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA PRÉFET — OCTOBRE 2023

ATTENDU QUE madame la préfet a déposé aux membres du comité administratif la liste de ses frais de déplacement pour le mois de octobre 2023 et que les maires les acceptent ;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC autorise le paiement des frais de déplacement de madame la préfet pour le mois de octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.0

CALENDRIER DES SÉANCES DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET DU CONSEIL DES MAIRES POUR L'ANNÉE 2024

Il est déposé le calendrier des séances du comité administratif et du conseil des maires pour l'année 2024. Puisque les dates prévues conviennent, ce dernier sera

adopté à la prochaine séance du conseil des maires.

17.0

PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Une séance était prévue le 11 décembre prochain. Considérant le fait qu'il n'y a aucun sujet à traiter, il est convenu de ne pas la tenir et que la prochaine séance se tiendra le 15 janvier 2024. Un avis de convocation sera envoyé aux maires conformément à la loi.

18.0

VARIA

Aucun sujet à traiter.

19.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'est présent, donc aucune question n'est posée.

20.0

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

C.A. 2023-163

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance du comité administratif du 20 novembre soit levée, il est 15 h 42.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monique Phérvong Lenoir
Préfet

Sonia Cloutier
Greffière-trésorière
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus non affectés, pour les dépenses votées à la séance du comité administratif de ce 20 novembre et ce, pour les résolutions C.A. 2023-159, C.A. 2023-160, C.A. 2023-161 et C.A. 2023-162.

Sonia Cloutier
Greffière-trésorière
Directrice générale